

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 5 JUILLET 2022**

\*\*\*\*\*

**Présents** : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

**Secrétaire de séance** : M. WILS

---

**22 – 84 - SOLLICITATION DES BONUS TERRITOIRES**

**Rapport présenté par Madame LAMAZERE, conseillère municipale :**

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF est arrivé à échéance en décembre 2021.

Ce contrat a pour objectif de contribuer au développement et au maintien de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il finançait les actions suivantes :

- le Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE),
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- les postes de « coordinatrice enfance/jeunesse »,
- le Local Jeunes.

En accord avec la CAF, la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne souhaite s'engager dans la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) d'ici la fin de l'année 2022, dans le cadre de ses compétences enfance et jeunesse.

La CTG n'est pas un dispositif financier mais une démarche favorisant la construction d'un projet social sur le territoire dans lequel plusieurs champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès au droit, logement, handicap, etc.

Par ailleurs, la commune sollicite la CAF afin de bénéficier d'un acompte sur le bonus territoire dès 2022.

Les bonus territoires CTG remplacent la Prestation de service Enfance Jeunesse (PSEJ) et sont complémentaires aux prestations de service socles (PSU, PSO).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter les bonus territoires dans le cadre de la future Convention Territoriale Globale (CTG).**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11 JUIL. 2022

ID : 064-216404301-20220705-22DEL84-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le 11 JUIL. 2022**

